

## **Ecole Régionale des Beaux-Arts - Demande de subvention à la Région Franche-Comté**

**M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur :** Le développement à l'international, comme leur capacité à défendre leur dossier au sein des différentes commissions d'aides et bourses, pour de jeunes artistes est aujourd'hui une nécessité incontournable. Il a semblé à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts qu'elle était pleinement dans sa mission en voulant mettre en oeuvre un soutien aux jeunes artistes franc-comtois, qu'ils soient ou pas anciens étudiants de l'école.

Ce projet pour lequel la Région a manifesté son intérêt, concernerait des artistes de moins de 35 ans résidant et travaillant dans la région, qui ne disposent pas d'une publication à titre individuel sur leur production. Un site Web devrait permettre un recensement de ces artistes et présenter leurs réalisations. Il demeure cependant indispensable qu'ils puissent disposer d'un catalogue monographique, bilingue français-anglais, présentant leur travail. Ce type de document est particulièrement important pour le passage devant des commissions institutionnelles ayant à statuer sur des aides de différente nature (exposition, aide au projet, résidence...).

L'Ecole des Beaux-Arts dispose des compétences, et peut être garante de ce dispositif, qui serait mis en place avec le soutien du Conseil Régional de Franche-Comté. A terme, quatre publications par an pourraient être proposées par l'école, sur une base de 500 exemplaires d'un catalogue, dont la majeure partie resterait à l'artiste.

Le budget prévisionnel pour chaque catalogue de la série est estimé à 15 000 €. Il s'établit comme suit :

### **Dépenses**

Conception graphique	2 000 €
Droits d'auteur, rédactionnel, photographies	8 00 €
Impression	4 500 €
Site web et mise en ligne	3 500 €
Traduction en anglais	1 000 €
Communication	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

### **Recettes**

Ville de Besançon (ERBA)	12 000 €
Région Franche-Comté	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

En 2009, deux projets pourraient être menés pour un coût prévisionnel de 30 000 € pour lesquels la Région Franche-Comté est sollicitée à hauteur de 6 000 €.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord à l'engagement du projet
  
- autoriser M. le Maire à solliciter, à partir de 2009, auprès de la Région Franche-Comté, la subvention pour la réalisation de cette opération,
  
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention nécessaire à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.*